



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## tarifs voyageurs

Question écrite n° 65715

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui préciser les taux des augmentations, au 1er septembre, des tarifs de voyageurs de la SNCF en Ile-de-France. En effet, dans les diverses communications de la SNCF, il est indiqué que les tarifs voyageurs augmenteront de 1,9 % en seconde classe et de 2,1 % en première classe pour les trajets « hors de l'Ile-de-France ». Il paraît opportun de connaître l'augmentation des tarifs en Ile-de-France puisque, pour les usagers de cette région, ces augmentations viendront s'ajouter à celles de 2,2 %, en moyenne, en fin janvier 2001.

### Texte de la réponse

En matière tarifaire, les grandes lignes de la SNCF n'obéissent pas aux mêmes règles que les lignes d'Ile-de-France. En effet, hors Ile-de-France, les tarifs sont homologués par le ministre chargé des transports et les augmentations interviennent en janvier. En Ile-de-France, les tarifs des transports publics de voyageurs sont fixés par l'autorité organisatrice, le syndicat des transports d'Ile-de-France, et leur augmentation intervient traditionnellement en juillet. La dernière a été de 1,8 %, soit inférieure à l'inflation, afin de favoriser l'utilisation des transports collectifs. Cette année, la majoration des tarifs de grandes lignes est exceptionnellement intervenue en septembre, pour accompagner la refonte des tarifs liée à la mise en service du TGV Méditerranée et anticiper le passage prochain à l'euro. En janvier 2002, il n'y aura pas de nouvelle modification des tarifs ; seuls seront calculés les arrondis à l'euro inférieur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65715

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5129

**Réponse publiée le :** 3 décembre 2001, page 6937